



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Sur le manque de Canadair durant l'été 2024

Question écrite n° 693

### Texte de la question

M. Julien Rancoule appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le manque de disponibilité de Canadair durant les mois de juillet et août 2024. En effet, cette saison propice aux feux a été particulièrement difficile pour les pilotes de la sécurité civile. Entre matériel insuffisant, vieillissant ou bien victimes de pannes récurrentes, la flotte aérienne de lutte contre les incendies a une nouvelle fois dû faire face à des manquements. Chaque année, la flotte d'aéronefs de la sécurité civile composée de 12 Canadair, 8 avions Dash et 3 avions Beechcraft, subit de graves défaillances et n'est d'ailleurs jamais complètement opérationnelle. Au mois de juillet, le secrétaire général du syndicat national du personnel de l'aviation civile (SNPAC) a sonné la tirette d'alarme et dénonçait lui aussi le manque criant de Canadair disponibles. Pourtant, ces avions sont essentiels contre les feux de forêts en raison de leur capacité à écopper sur des points d'eau. Toujours selon le secrétaire général du syndicat national du personnel de l'aviation civile, certaines journées, il y avait entre zéro et deux Canadair opérationnels alors que la saison des feux débutait dès le 17 juin. Pour rappel, en juillet 2022, le sud-ouest de la France a été durement touché par de vastes feux de forêt qui ont ravagé près de 72 000 hectares de végétation dans tout le pays. Plus d'un millier de pompiers avait dès lors dû se mobiliser avec l'aide intensive des Canadair. Si une commande de deux nouveaux Canadair a été passée en 2022, avec une option posée pour l'acquisition de deux autres appareils en 2025, ils ne seront livrés qu'à partir de 2028, ce qui inquiète fortement et légitimement les pilotes. Pour faire face aux feux qui risquent de se multiplier ces prochaines années, il est urgent de se doter de moyens suffisants pour endiguer ces catastrophes naturelles. À ce titre, il lui demande de tout mettre en œuvre pour renforcer les moyens matériels de la flotte aérienne de lutte contre les incendies.

### Texte de la réponse

Au sein du ministère de l'intérieur, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) suit attentivement les différents projets français et européens relatifs à des appareils bombardiers d'eau, qu'ils soient amphibies ou non, afin de bien connaître l'environnement concurrentiel du Canadair et d'encourager ceux qui semblent les plus pertinents : le programme d'avion amphibie Frégate 100 de la société française Hynaero, le programme Kepler KE72, le projet français basé sur un avion ATR-72, non amphibie, le programme de la société italienne 19-01 pour la création d'un avion amphibie Grampus WFX. Deux DHC-515 ont été commandés par la France à De Havilland Canada en août 2024. Leur livraison est contractuellement due en 2028. Nous avons la possibilité d'en acquérir 14 supplémentaires au titre du contrat passé, qui seront commandables à l'unité, mais avec une limite décisionnelle fixée à juin 2030. L'étude des projets alternatifs permettra de décider s'il est opportun de continuer sur le « tout Canadair » ou de diversifier nos moyens pour être plus efficaces face aux enjeux climatiques. Une lettre d'intérêt de la DGSCGC a été adressée, à leur demande, aux deux porteurs de projets français. La société italienne devrait également pouvoir bénéficier d'une lettre d'intention suite à sa demande récente. L'objectif pour les porteurs de projets est de pouvoir lever des fonds auprès notamment d'investisseurs privés et des banques. D'autres projets, comme le Dassault Falcon 2000 LXS et l'Airbus A400 sont également examinés mais semblent, de prime abord, moins adaptés aux besoins de la Sécurité civile. Globalement, ces projets nécessitent des travaux de conception, de

développement, de production et de certification qui n'offrent pas de perspectives de livraison d'appareils avant plusieurs années. Par ailleurs, comme vous le savez, la flotte des canadiens est robuste mais soumise à rude épreuve sur chaque mission. Son entretien est assuré par la société Sabena Technics, basée à proximité de la base de sécurité civile de Nîmes, dans le cadre d'un contrat pluriannuel. Afin d'améliorer les modalités de cet entretien et donc la disponibilité de la flotte, la DGSDCGC a renforcé sa collaboration avec Sabena Technics et le contrôle des actions de maintenance. Enfin, la stratégie actuelle de la Sécurité civile de location de moyens aériens complémentaires lui permettant de couvrir efficacement les territoires les plus à risques durant la période estivale, doit garantir une transition vers la nouvelle flotte de la Sécurité civile à l'horizon des 8 à 10 prochaines années, sans rupture capacitaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Julien Rancoule](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 693

**Rubrique :** Sécurité des biens et des personnes

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 octobre 2024](#), page 5185

**Réponse publiée au JO le :** [3 juin 2025](#), page 4441